



Doc. 15021
27 janvier 2020

Menaces sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes en Europe

Amendement¹ n° 4

Dans le projet de résolution, avant le paragraphe 10, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée exprime sa préoccupation au sujet des nombreux cas de meurtres et d'agression contre des journalistes, ainsi que l'absence de véritable enquête et la sanction des auteurs en Ukraine. A cet égard, l'Assemblée invite les autorités ukrainiennes à assurer la sécurité des journalistes et la liberté des médias ainsi que mener des enquêtes complètes, indépendantes et impartiales pour des meurtres non résolus et d'agression contre des journalistes en Ukraine.»

Note explicative

En 2019 seulement, selon l'Institut des Mass Médias, 243 violations contre des professionnels des médias ont été enregistrées, 172 sur 243 cas ont été des agressions physiques contre des journalistes, un journaliste a été brutalement assassiné.

Selon les derniers chiffres publiés par l'Union Nationale des Journalistes de l'Ukraine (datés d'avril 2019), des enquêtes ont été menées d'une manière assez indifférente, 92 pour cent des crimes contre des journalistes restent impunis.

Déposé par:

LOVOCHKINA Yuliya, Ukraine, SOC
BARNETT Doris, Allemagne, SOC
BUSHATI Ervin, Albanie, SOC
BUSHKA Klotilda, Albanie, SOC
CORLĂȚEAN Titus, Roumanie, SOC
FASSINO Piero, Italie, SOC
GJERMENI Eglantina, Albanie, SOC
KILJUNEN Kimmo, Finlande, SOC
MØLLER Henrik, Danemark, SOC
PETRY Christian, Allemagne, SOC
RAMPI Roberto, Italie, SOC
RASMUSSEN Lars Aslan, Danemark, SOC
SCHÄFER Axel, Allemagne, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SCHMIDT Frithjof, Allemagne, SOC
SOCOTAR Gheorghe-Dinu, Roumanie, SOC

1. 2020 - Première partie de session

